



VOTEZ Cfdt pour votre commission administrative paritaire (CAP B) au centre de gestion de l'Aisne

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Le dialogue social est un outil Cfdt.
La négociation est un savoir-faire Cfdt.

Nos élus Cfdt sont formés par notre syndicat.
Nos militants sont proches de vous.

La Cfdt, c'est toi, c'est moi, c'est nous :
ensemble nous sommes plus forts !



Nos candidats Cfdt aux trois CAP du centre de gestion de l'Aisne sont dans toutes les catégories, les filières, les grades et dans tout le département (petites et grandes collectivités et établissements publics). Nous avons donc toujours un représentant Cfdt qui connaît ton travail, les contraintes particulières de ton métier et les difficultés spécifiques dans certaines collectivités.

Cette connaissance acquise grâce à notre réseau est utile pour bien te représenter dans cette commission qui examine tout ce qui touche à ta carrière individuelle :

- l'entretien professionnel (qui remplace à partir de 2015 la notation),
- l'avancement d'échelon à l'ancienneté minimale,
- l'avancement de grade,
- la promotion interne,
- l'exercice des fonctions à temps partiel (en cas de litige),
- le reclassement pour inaptitude physique,
- la formation,
- la discipline,
- le compte épargne temps,
- le cumul d'activités et l'activité privée lucrative,
- la mise à disposition ou le détachement,
- la disponibilité,
- le licenciement pour insuffisance professionnelle,
- la radiation des cadres après une suppression de poste,
- d'autres dispositions statutaires concernant les travailleurs handicapés, l'exercice du droit syndical, la titularisation, etc. ...

Avant de voter :

Quelle organisation syndicale a un projet qui relève des compétences de la CAP B ?

Avant de voter :

Quelle organisation syndicale représente tous les agents ?

Avant de voter :

Etes-vous certain que l'organisation syndicale pour laquelle vous voulez voter se déplace pour assister à votre CAP ?

S'ENGAGER POUR CHACUN,
AGIR POUR TOUS !



Nous multiplions les permanences dans les cinq arrondissements du département pour rencontrer les agents à Vervins, Saint-Quentin, Laon, Soissons et Château-Thierry.

Les exigences de la Cfdt pour la CAP B :

- la transparence avec l'application des critères objectifs et négociés de promotion interne et d'avancement de grade.
- la communication de la liste de tous les agents éligibles aux avancements et à la promotion,
- la révision régulière des critères d'avancement de grade et de promotion des catégories B dans le cadre de la CAP B.
- l'information des agents sur les modalités de l'entretien professionnel et des guides/chartes pour les évaluateurs.

AVEC NOUS, DONNEZ DE LA VOIX À VOTRE VOIX

**Ce n'est pas parce qu'on travaille
dans une petite collectivité
qu'on a de petits droits.
Tous territoriaux, tous égaux !**

La CFDT défend au quotidien les agents des petites communes et des petits établissements publics :

- pour l'accès à la formation,
- pour un véritable déroulement de carrière,
- pour la fin des emplois précaires (temps non-complets)
- pour des changements d'organisations effectués en concertation avec les agents (modifications des horaires, des missions ou mobilité),
- pour un accès de tous à l'action sociale,
- pour le bénéfice d'une mutuelle santé et d'une garantie maintien de salaire avec participation de l'employeur

Vote par correspondance à la CAP B :
n'attendez pas !
Votez CFDT avant le 4 décembre 2014

Vote par liste entière, ni rature, ni ajout
Votez CFDT pour les 4 prochaines années



**Un vote qui compte
pour 4 années !
Votre vote CFDT
est déterminant.**

La CFDT vous défend VOTEZ CFDT à la CAP B

Votez CFDT à la Commission administrative paritaire (CAP) de votre catégorie pour que nous vous représentions aussi en commission de réforme, dans les jurys de concours ou examens professionnels organisés par le centre de gestion de l'Aisne et dans les conseils de discipline.

Quand il s'agit de dossiers personnels, un syndicat à l'écoute, discret, c'est souvent bien apprécié.

Quand on est en difficulté, un syndicat qui accompagne les demandes des agents concernés plutôt que d'imposer des actions, c'est souvent plus efficace pour obtenir le résultat souhaité.

En commission, le représentant CFDT représente tous les agents et pas seulement les syndiqués.

**Pour la CFDT,
« s'engager pour chacun et agir pour tous »
n'est pas qu'un slogan, c'est une réalité !**

Ce que veut la CFDT pour les B :

- rémunérer le début de carrière à 1,2 fois le SMIC et la fin de carrière au double (2,4 fois le SMIC),
- supprimer le lien entre avancement de grade au choix et par examen professionnel,
- abaisser le quota de promotion interne à une nomination pour deux recrutements,
- homogénéiser les carrières de la catégorie B suivant le niveau de recrutement (les plus défavorisées sont par hasard les plus féminisées),
- prendre en compte l'émergence des licences professionnelles dans la filière technique et créer un cadre d'emploi entre celui des techniciens et celui des ingénieurs

Après les mesures d'urgence de la catégorie C, il faut rapidement travailler à une architecture statutaire permettant d'offrir une carrière aux catégories B qui reste motivante sur la durée et envisage sur les trois catégories la rénovation des grilles indiciaires.

Pour mémoire, la CFDT a voulu la réforme de la catégorie B, avec l'objectif de permettre à toutes les filières d'accéder au grade le plus haut, en fusionnant les anciens cadres d'emplois. Mais la CFDT n'a pas signé d'accord car les niveaux indiciaires proposés étaient très inférieurs aux attentes législatives des agents.

Comité technique : votez aussi CFDT

La CFDT a déposé de nombreuses listes dans les collectivités et au Centre de gestion de l'Aisne pour vous représenter aussi au comité technique qui examine tout ce qui est d'ordre collectif et tout ce qui concerne l'organisation du travail. Ton vote déterminera aussi la présence d'un représentant CFDT au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail. Nos élus CFDT sont formés pour mieux défendre l'intérêt des agents. Ton vote CFDT au CT permettra aussi d'avoir des représentants CFDT aux instances nationales (Conseil commun de la fonction publique et conseil supérieur de la fonction publique territoriale) qui examinent les projets de lois avant qu'ils ne soient adoptés par le Parlement.